



Une Marche Mondiale des Femmes À Bukavu et pour les femmes du Sud Kivu

Le 4 février 2010, le Mouvement Ouvrier Chrétien du Hainaut occidental organisait une conférence sur la situation de la femme au Congo. Avec le regard de Vénantie Bisimwa (femme de la société civile et animatrice de mouvements féminins), nous prenons conscience de la pauvreté vécue particulièrement par les femmes en République Démocratique du Congo et de l'importance des mouvements sociaux non seulement pour garantir la représentation des femmes dans les structures officielles mais aussi pour affirmer la présence des organisations féminines dans le mouvement pour la paix.

Tout naturellement, en conclusion de cette conférence, les participants partenaires de nombreuses initiatives de développement à Bukavu (Mutuelles de santé du Sud Kivu, Bureau diocésain des œuvres médicales de Bukavu, les amis de PROSFED (Programme de Secours aux Femmes et Enfants en Détresse), Voyages solidaires au Sud Kivu organisés par Loisirs et Vacances, Réseau International du Sud Kivu, Solidarité Mondiale...), ont souhaité soutenir les femmes de Bukavu dans leur participation à la marche mondiale des femmes organisée du 14 au 17 octobre 2010 dans la province du Sud Kivu en République Démocratique du Congo. En effet, en plus de la présence de femmes de plus de 150 pays à la marche mondiale, il nous paraissait primordial de garantir la présence des femmes de la province à cet événement international.

Pour cela, nous avons choisi de financer le voyage, les déplacements, l'hébergement et la participation de 11 femmes représentatives des zones rurales de la province du Sud Kivu.

Vous désirez nous soutenir, nous vous en remercions et vous invitons à verser votre contribution au n° de compte 799-5500000-05 au nom de Solidarité Mondiale, chaussée de Haecht 579 à 1031 BRUXELLES, avec la communication « Marche Mondiale des Femmes à Bukavu - Tournai ».

Pour votre parfaite information, si votre soutien atteint 30 € ou plus, Solidarité Mondiale délivrera une attestation permettant la déductibilité fiscale.

Si vous souhaitez plus d'informations sur ce projet, vous pouvez contacter :

- ❖ Caroline Lefevre : caroline.lefevre@mc.be - 0475 / 95 49 46
- ❖ Nicolas Vandenhemel : nicolas.vandenhemel@ciep-ho.be - 0498 / 62 79 67

Merci d'avance pour votre soutien.

Pour le Comité Marche Mondiale 2010,

Josée Bashengezi, Mado Chikeda, Virginie De Clercq, Philomène Gallez,
Caroline Lefevre, Charlotte Muhashirwa,
Vital Barholere, Nicolas Vandenhemel.

Qu'est-ce que la marche mondiale ?

La marche mondiale des femmes est une initiative née de la Fédération des femmes du Québec mais elle est très vite devenue la « propriété collective » des millions de femmes à travers le monde. Depuis le 8 mars 1999, les femmes des cinq continents ont commencé à fouler la terre de leurs villages, quartiers, régions, pays pour en finir une fois pour toute avec la pauvreté et toutes les formes de violence envers les femmes.

2000 : Marche Mondiale des Femmes à New York

2005 : Marche Mondiale des Femmes à Marseille

2010 : Marche Mondiale des Femmes à Bukavu

Pourquoi une marche mondiale ?

Que voyons-nous ? Pauvreté, une personne sur cinq vit avec moins d'un dollar par jour et une sur sept souffre chroniquement de la faim : l'immense majorité de ces personnes pauvres sont des femmes et des enfants. Et les femmes sont plus démunies que les hommes pour se prémunir de la pauvreté ou pour s'en sortir. Distribution de la richesse ; les filles et les femmes possèdent moins de 1 % des richesses de la planète ; elles fournissent 70 % des heures travaillées et ne reçoivent que 10 % des revenus. Officiellement 110 millions des filles entre 4 et 14 ans travaillent dans le monde et ce nombre ne tient pas compte du travail domestique, les conditions de travail des femmes sont presque toujours plus difficiles que celles des hommes.

Sauf très rare exception, la représentation politique des femmes dans les gouvernements n'est pas proportionnelle à leur nombre dans la population... Les Nations Unies estiment qu'il ne faudra pas moins de 500 ans pour parvenir à une représentation égalitaire des hommes et des femmes aux échelons supérieurs du pouvoir économique.

Constitution de la République démocratique du Congo, Article 14

« Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits. Ils prennent, dans tous les domaines, notamment dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation des femmes au développement de la nation.

Ils prennent des mesures pour lutter contre toute forme de violences faites aux femmes dans la vie publique et dans la vie privée. Les femmes ont droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales ».